

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2013

ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 654)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 32

présenté par
Mme de La Raudière

ARTICLE 3

À la fin de l'alinéa 8, substituer au mot :

« téléphonie »

les mots :

« communications électroniques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.

Le terme « opérateur de téléphonie » n'est pas définie d'un point de vue juridique.

Le terme juridique est « opérateur de communications électroniques » dans le CPCE. Il paraît judicieux de reprendre ce terme.